PROTOCOLE SANITAIRE

1 - Processus de circulation

- Établir un plan de circulation détaillé ET schématisé
(avec entrée, sortie, panneaux de signalisation, sens de circulation etc...).
- Arrivée des athlètes filtrée, contrôlée, limitée et réglementée.
- 1 représentant de chaque club sera chargé de l'inscription.

- Composer le secrétariat en plusieurs parties si course avec pesée :
  1. Cellule de confirmation ;
  2. Cellule bracelet si nécessaire ;
  3. Cellule tenue (remise des tee shirts) ;
  4. Zone de stockage des Va'a.

2 - Respect des gestes barrières

- Port du masque obligatoire ;
- Mise à disposition des gels et/ou solutions hydroalcooliques ;
- Respect de la distanciation physique d'1 mètre au minimum.

3 - Obligations des organisateurs

- Avant toute mise en place, l'organisateur doit adresser une demande d'autorisation au Haut-commissariat et à la (aux) mairie(s) de son (des) lieu(x) de course.

- ***Organisation à huis clos (SANS PUBLIC)***
- ***PAS DE REMISE DE PRIX.***
- Mise à disposition de tout le matériel nécessaire (gels et/ou solutions hydroalcoolique, lingettes, masques etc...).
- Rappel et affichage des gestes barrières.
- Veiller au respect des consignes.
- Mise en place d'un dispositif de mise à l'eau avec récupération des masques au départ.
- Distribution des masques à l'arrivée de chaque rameur et/ou équipage.

- Tout athlète mineur devra être accompagné d'UN SEUL représentant légal.
- Chaque organisateur devra désigner un référent COVID-19, en informer la FTVa'a et se mettre en relation avec ce dernier.
- Une semaine avant chaque organisation, les référents (clubs organisateurs et FTVa'a) devront se rencontrer pour validation du protocole sanitaire.